



Programme de signalement de la Banque Scotia

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») a établi des voies de communication par lesquelles les employés et les parties externes peuvent signaler un problème au travail, afin que toute situation préoccupante soit rapportée et corrigée. Le programme de signalement fait partie du programme plus vaste Signalement d'un problème au travail. Il a pour but de maintenir l'intégrité de la Banque, de ses filiales, de ses rapports financiers et de ses relations d'affaires ainsi que le respect du Code d'éthique de la Banque Scotia (le « Code ») et de ses obligations réglementaires. Ce programme permet aux employés et aux autres personnes de signaler un problème sous le couvert de l'anonymat, s'ils le souhaitent, en utilisant un mécanisme confidentiel hébergé par un fournisseur tiers indépendant. Il balise également la réception, l'évaluation, l'enquête et la résolution des problèmes, surtout quand il s'agit d'un acte répréhensible.

Tout problème soulevé dans le cadre du programme de signalement est pris au sérieux et est examiné attentivement. Si le problème entre dans le champ d'application du programme de signalement, une enquête sera menée et l'auteur du signalement sera avisé lorsque le dossier sera clos. Le programme de signalement maintient la communication avec l'auteur du signalement qui utilise la plateforme EthicsPoint et peut lui demander des renseignements supplémentaires sur le problème. Même si l'étendue des détails que la Banque est en droit de communiquer après l'enquête peut être restreinte par différents facteurs, dont la protection de la vie privée, la Banque s'engage à tenir informées les personnes qui signalent un problème par l'intermédiaire de ce mécanisme.

Qui peut faire un signalement?

Tout le monde peut faire un signalement dans le cadre du programme de signalement. Le [Code d'éthique de la Banque Scotia](#) exige que les employés, les fournisseurs et certains tiers signalent les problèmes au travail, et le programme de signalement leur permet de le faire de façon confidentielle et anonyme. Les clients et les membres du public peuvent également signaler un acte répréhensible commis par un employé ou un fournisseur de la Banque ou certains tiers. Comme le programme de signalement n'est pas un mécanisme de traitement des plaintes des clients, les problèmes de cette nature seront réacheminés vers le mécanisme approprié.

Quels problèmes faut-il signaler?

Il faut signaler les manquements au Code d'éthique de la Banque Scotia, y compris :

- Problème d'audit ou de comptabilité
- Corruption et pots-de-vin

- Pratiques de vente répréhensibles
- Fraude, vol ou destruction de biens
- Abus de marché
- Blanchiment d'argent, financement du terrorisme et violation de sanctions
- Violations de la vie privée et de la confidentialité
- Représailles contre une personne qui a signalé un problème
- Non-respect d'une politique ou d'une procédure de la Banque
- Non-respect d'une obligation prévue par la *Loi sur les banques* (Canada), une autre loi ou un règlement
- Utilisation de données contraire à l'éthique
- Mauvais traitements (harcèlement, discrimination)
- Problèmes d'hygiène et de sécurité au travail
- Problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance
- Non-respect d'un engagement envers le public pris par la Banque (p. ex., un engagement communiqué dans la Déclaration mondiale sur les droits de la personne)

Le programme de signalement n'est pas le meilleur mécanisme pour signaler les cas de harcèlement et de discrimination. Les employés sont encouragés à consulter la Politique Signalement d'un problème au travail de la Banque, à communiquer avec les Ressources humaines ou les Relations avec le personnel ou à demander conseil au Bureau de l'ombudsman du personnel avant de signaler un problème par l'intermédiaire du mécanisme de signalement.

Comment signaler un problème?

La Banque Scotia s'est associée à un fournisseur tiers pour soutenir le programme de signalement. Le service est disponible à l'adresse suivante : Scotiabank.EthicsPoint.com

Le service EthicsPoint vous permet d'effectuer votre signalement en ligne ou par téléphone en toute confidentialité. Vous pouvez également signaler un problème à l'aide de votre appareil mobile en utilisant ce code QR :



Le service est accessible en tout temps et est offert dans plusieurs langues, notamment en anglais, en français et en espagnol. Des renseignements supplémentaires sur le programme de signalement se trouvent sur le site Web de la politique y afférente.

Nous demandons aux personnes qui signalent un problème par l'intermédiaire de ce mécanisme de nous fournir suffisamment de détails pour nous aider dans notre examen. À cet égard, vous devez donner le plus d'information possible sur la situation : ce qui s'est passé, le lieu et le moment où cela s'est passé, la façon dont cela s'est passé, les personnes impliquées (y compris tout témoin potentiel) et les raisons pour lesquelles vous estimez qu'il s'agit d'un manquement au [Code d'éthique de la Banque Scotia](#) ou un problème aux termes des politiques, des procédures, des lignes directrices, des processus ou des contrôles de la Banque Scotia.

Il est très important que vous continuiez à participer au processus après avoir faire un signalement. Nous vous encourageons à vous connecter régulièrement à EthicsPoint en utilisant votre numéro de signalement et votre mot de passe pour vérifier si vous avez reçu des messages ou des questions de suivi de la part du programme de signalement. Cela nous aidera et aidera nos partenaires d'enquête à examiner la question plus rapidement et plus efficacement.

La Banque Scotia ne tolère pas les représailles contre les personnes qui signalent un problème ou qui participent à une enquête. Les allégations de représailles sont prises au sérieux et seront traitées rapidement.

Malgré son obligation de protéger l'anonymat de l'auteur d'un signalement, la Banque devra, dans certains cas, communiquer l'identité de celui-ci, quand elle est connue, à l'organisme de réglementation lorsqu'il en fait la demande ou que la loi ou la réglementation l'exige.

Les employés de la Banque peuvent signaler certains problèmes directement aux organismes de réglementation, sans en informer la Banque. Par exemple, au Canada, les employés peuvent s'adresser au [commissaire de l'ACFC](#) (<https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html>) ou au [Bureau du surintendant des institutions financières \(BSIF\)](#) (<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr>).

Lorsque les circonstances le justifient, les employés peuvent également communiquer avec les autorités chargées de l'application de la loi dans leur région. Les personnes qui signalent des problèmes aux autorités chargées de l'application de la loi ou à un organisme de réglementation seront également protégées contre les représailles.

Le programme de signalement n'est pas destiné à fournir un soutien dans les situations d'urgence qui présentent des risques pour la sécurité de personnes, un danger immédiat pour la santé et la sécurité de clients ou d'employés ou des risques de dommages matériels. Il faut signaler les situations d'urgence au Centre de gestion globale de la sécurité au 416-866-5050 ou écrire à CS.SOC@bns.scotiabank.com.